

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 738

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 95, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation du présent projet de loi de programmation militaire par le Parlement, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact des changements climatiques sur la capacité de projection des forces armées françaises à horizon 2030. Ce rapport fait l'objet d'un examen par la commission de la défense et des forces armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que le gouvernement remette un rapport au Parlement sur l'impact des changements climatiques sur la capacité de projection des forces armées françaises à horizon 2030.

Le changement climatique, par les bouleversements qu'il induit, aura nécessairement des conséquences sur la capacité de projection des armées françaises.

